

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Perception de quelques politiques sociales dans l'Union Européenne

Marie-France VALETAS
CNRS-INED, Paris, France

Éva LELIÈVRE
INED, Paris, France

Les individus souhaitent-ils une intervention des pouvoirs publics pour régler des questions relatives à l'enfance et à la vieillesse ? Et si oui, souhaitent-ils que cette intervention s'effectue avec la même force dans l'un et l'autre domaine ? Des attitudes se dégagent-elles qui seraient en faveur du public quel que soit le moment de la vie, ou à l'inverse en faveur du privé ?

Les résultats d'une enquête réalisée en 1995 dans tous les pays membres de l'Union Européenne¹ permettent d'esquisser une image des opinions relatives à quelques thèmes tels que le soutien financier apporté aux familles avec enfants ou la responsabilité des retraites et le financement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ; on y associera les réponses à une question sur les souhaits relatifs à l'évolution de la population dans chaque pays.

Nous présenterons d'abord des résultats globaux. Mais on sait que les opinions dans l'Union Européenne sont l'émanation d'une grande diversité de contextes culturels, économiques et démographiques ; en particulier le niveau d'intervention des pouvoirs publics et l'ancienneté de cette intervention varient très largement d'un pays à l'autre. Nous illustrerons donc cette diversité en nous référant à trois pays : la France qui se trouve en position médiane comme nous allons le voir, le Danemark et la Grèce qui présentent des profils opposés.

1. L'Union Européenne

1.1 Le niveau de population, les familles avec enfants

La moitié des enquêtés souhaite que la population de leur pays reste stable, un tiers souhaite qu'elle augmente et enfin un enquêté sur dix souhaite sa diminution (tableau 1). Par ailleurs la demande envers les pouvoirs publics n'est pas remise en cause : plus de la moitié (55%) considère que l'aide accordée aux familles avec enfants devrait être augmentée, un tiers considère qu'elle devrait rester la même et 7 % seulement qu'elle devrait diminuer.

- Liaison entre niveau de population et aide aux familles (croisement des réponses à ces deux questions) :

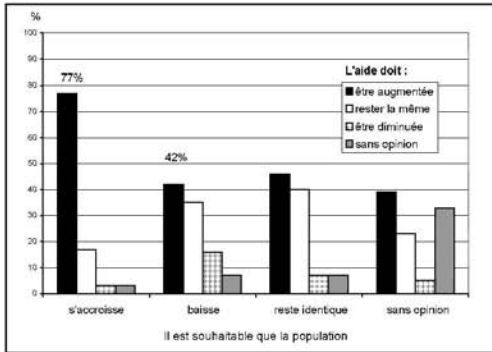
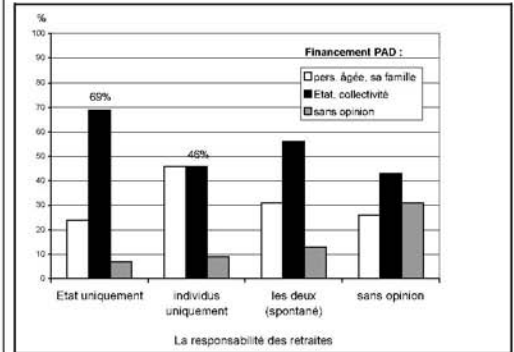
C'est bien sûr chez ceux qui souhaitent une augmentation de la population que se manifeste une plus grande exigence envers les pouvoirs publics en matière d'allocations aux familles avec enfants; elle concerne trois enquêtés sur quatre (graphique 1). Mais cette exigence n'est pas négligeable dans les autres groupes d'opinions ; sa proportion est toujours proche de 40%.

¹ Analyse de quelques questions d'une enquête Eurobaromètre. Les enquêtes Eurobaromètre sont des sondages d'opinion entrepris tous les 6 mois auprès de la population des pays membres de l'Union européenne. À l'aide d'un questionnaire identique les entretiens se déroulent en tête-à-tête durant une même semaine. Lors de celui d'octobre 1995, une partie des questions portaient sur les attitudes des Européens en matière de politiques sociales.

TABLEAU 1 : SOUHAITS CONCERNANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU PAYS CONSIDÉRÉ
APPRÉCIATIONS SUR LE MONTANT DE L'AIDE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS

	Union européenne	France	Danemark	Grèce
A votre avis, est-il souhaitable que la population [du pays concerné]				
	%	%	%	%
augmente	32	37	11	83
diminue	11	7	5	3
reste à peu près la même	51	50	80	12
sans opinion	7	7	4	2
L'aide aux familles avec enfants devrait être :				
	%	%	%	%
augmentée	55	57	18	94
rester la même	31	32	51	5
diminuée	7	5	24	<1
sans opinion	7	6	7	1

Source : Eurobaromètre 1995

GRAPHIQUE 1 : UNION EUROPÉENNE - SOUHAITS
RELATIFS AU NIVEAU DE LA POPULATION ET
SOUHAITS CONCERNANT L'AIDE AUX FAMILLES
AVEC ENFANTSGRAPHIQUE 2 : UNION EUROPÉENNE - SOUHAITS
CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES RETRAITES
ET LE FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES
PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (PAD)

1.2 Les retraites, les personnes âgées dépendantes

Au cours de l'enquête d'Eurobaromètre en 1995, la question concernant les *pensions et retraites* était précédée de quelques informations relatives au nombre croissant des personnes âgées². Malgré le rappel de la situation démographique, les enquêtés expriment - dans ce domaine également - un souhait élevé d'intervention de l'État. Si pour 48% d'entre eux seul l'État devrait être responsable des pensions ou des retraites, seulement 7% considèrent que cette tâche incombe à l'individu uniquement (tableau 2). Il est remarquable que spontanément 41% des personnes interrogées - soit une proportion presque aussi importante que l'option

² « Depuis un bon nombre d'années, les gens ont de moins en moins d'enfants et vivent de plus en plus longtemps. Il y aura donc de plus en plus de personnes âgées. À votre avis, qui devrait être responsable des pensions ou des retraites : l'État uniquement ou les individus uniquement ? ».

publique exclusive - proposent une troisième solution selon laquelle individu et État se trouvent associés dans cette responsabilité.

TABLEAU 2 : LES OPINIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DES RETRAITES QUI DEVRAIT PAYER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES INDÉPENDANTES

	Union européenne	France	Danemark	Grèce
Qui devrait être responsable des pensions et des retraites :				
	%	%	%	%
l'État uniquement	48	45	47	66
les individus uniquement	7	9	7	7
les deux (spontané)	41	41	44	27
sans opinion	4	5	2	1
La prise en charge financière des personnes âgées dépendantes :				
	%	%	%	%
la personne âgée, sa famille	28	34	8	36
l'État, la collectivité	61	48	85	61
sans opinion	11	17	7	3
Source : Eurobaromètre 1995				

En ce qui concerne *la prise en charge financière par l'État des personnes âgées dépendantes*, le rôle attendu de la part de la collectivité est particulièrement important. 60% des enquêtés au moins estiment que lorsqu'une personne âgée devient malade ou ne peut plus vivre seule, l'État ou la collectivité devrait payer pour sa prise en charge, un peu plus du quart considérant que cette prise en charge financière revient à la personne elle-même ou à sa famille.

– Liaison entre responsabilité des retraites et prise en charge financière des personnes âgées dépendantes :

La demande d'intervention collective envers les personnes âgées dépendantes n'est pas complètement liée à la responsabilité des retraites. Désigner l'État comme responsable des retraites de manière exclusive ou conjointe favorise largement l'option selon laquelle il devrait financer la charge des personnes âgées dépendantes ; la proportion est de 69% dans le premier cas et de 56% dans le second (graphique 2). Cependant ceux pour qui la responsabilité des retraites revient à l'individu exclusivement ne refusent pas tous, loin de là, l'intervention de l'État dans cette prise en charge des « très âgés » ; 46% d'entre eux la souhaitent.

1.3 L'ensemble des opinions dans l'Union européenne

On vient d'observer une assez large diversification des attitudes favorables à une intervention publique. D'une part le souhait d'un soutien des pouvoirs publics pour élever les enfants n'est pas incompatible avec le refus d'une augmentation de la population dans son propre pays, d'autre part demander une prise en charge collective des personnes âgées dépendantes n'est pas incompatible avec la volonté d'assurer individuellement sa propre retraite.

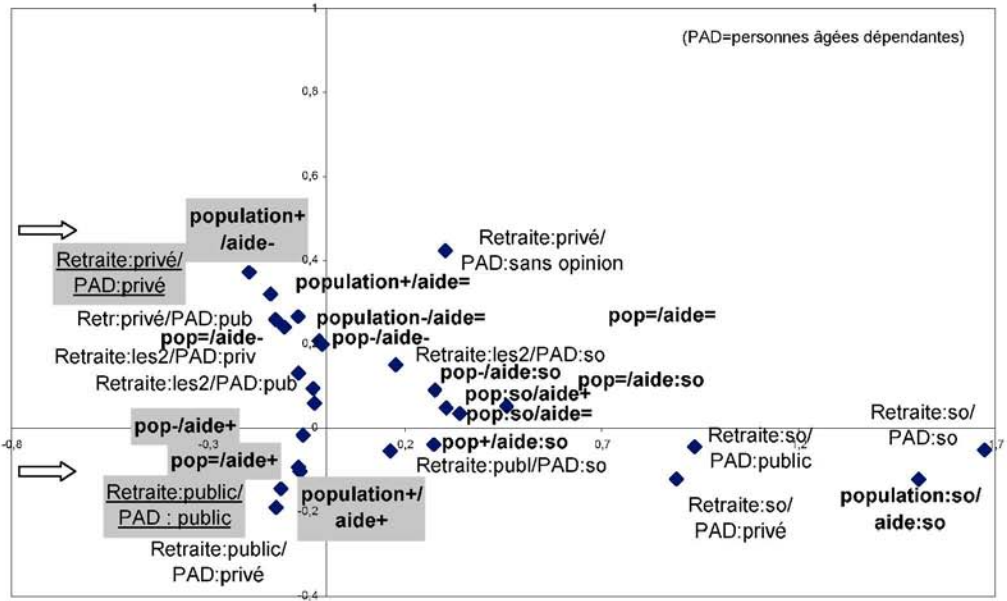
Peut-on dégager de ces quatre séries de réponses des attitudes dont les unes seraient par exemple en faveur du « tout privé » et les autres en faveur du « tout public » ?

Un continuum d'attitudes allant du privé au public

Dans le cadre d'une analyse factorielle des correspondances nous mettons en relation les réponses aux quatre questions que nous venons d'étudier : d'une part les souhaits relatifs au niveau de la population et ceux concernant l'aide aux familles avec enfants, d'autre part les

souhaits concernant la responsabilité des retraites et ceux relatifs au financement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes (PAD). Une organisation logique des opinions apparaît alors. On peut lire sur l'axe vertical du graphique 3 une relative opposition entre un pôle « tout privé » s'éloignant de l'origine des axes (quadrant supérieur gauche) et un pôle « tout public » peu éloigné de cette origine. Entre ces deux pôles s'échelonnent de façon serrée plusieurs ensembles d'opinions ou attitudes.

GRAPHIQUE 3 : UNION EUROPÉENNE - ATTITUDES EN FAVEUR DU PRIVÉ ET EN FAVEUR DU PUBLIC CONCERNANT L'ENFANCE ET LA VIEILLESSE



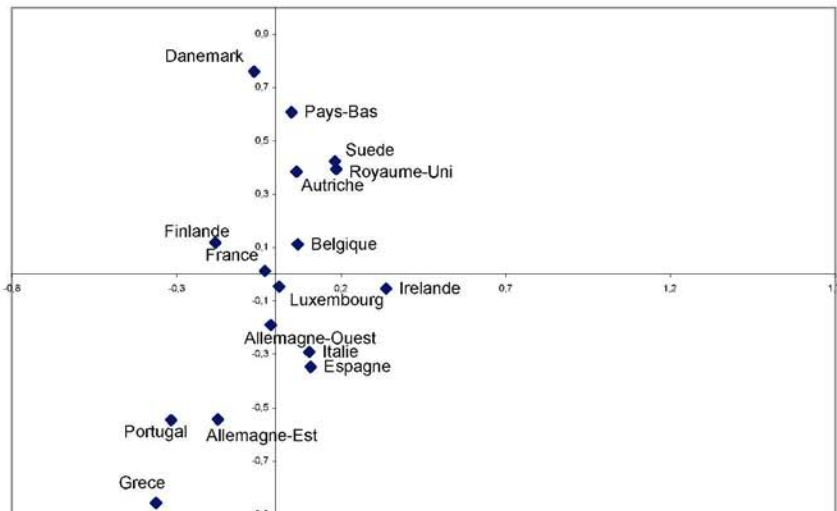
- le pôle « tout privé », soit une attitude favorable à des solutions exclusivement privées : d'une part seuls les individus devraient être responsables des pensions et des retraites et la prise en charge financière de la personne âgée dépendante devrait être assurée par la personne concernée elle-même ou par sa famille ; d'autre part l'aide aux familles avec enfants doit diminuer même s'il est souhaitable que la population du pays où l'on vit augmente.
- des attitudes qui associent : 1) versant vieillesse : solutions individuelles et solutions collectives : les retraites relèvent du privé/la dépendance des personnes âgées du public, les retraites relèvent du privé et du public/ la dépendance des personnes âgées du privé, les retraites relèvent du privé et du public/ la dépendance des personnes âgées du public. 2) du côté de l'enfance figurent les options suivantes : l'aide aux familles avec enfants doit diminuer ou rester stable, que l'on estime que la population du pays où l'on vit doit s'accroître ou au contraire qu'elle doit baisser.
- le pôle « tout public », soit une attitude donnant la priorité au collectif : côté vieillesse, l'État est responsable des retraites/la collectivité finance la prise en charge des personnes âgées dépendantes; côté enfance, l'option « l'aide aux familles doit augmenter » se combine avec l'option « la population doit s'accroître ».
- un ensemble d'opinions associant public et privé versant vieillesse se trouve cependant en dernière position sur l'axe vertical.

2. La diversité des pays

Carte des opinions et projection des pays de l'Union Européenne

Comment se disposeraient les différents pays de l'Union Européenne, sur une carte des opinions privilégiant l'entrée « enfance » ? On peut regrouper cinq pays dans lesquels l'opinion est très favorable à une prise en charge financière par la collectivité des personnes âgées dépendantes mais moins intéressée par un accroissement de l'aide aux familles avec enfants (graphique 4) ; il s'agit du Danemark, des Pays-Bas, de la Suède, du Royaume-Uni et de l'Autriche. Dans le cas de figure diamétralement opposé se situeraient l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne de l'Est et la Grèce. En situation intermédiaire figureraient la Belgique, la Finlande, la France, le Luxembourg et l'Irlande.

GRAPHIQUE 4 : UNION EUROPÉENNE - CLASSEMENT DES PAYS SELON L'ENSEMBLE DES OPINIONS CONCERNANT L'ENFANCE ET LA VIEILLESSE



Le choix de deux exemples

Prenons l'exemple des pays les plus contrastés, ceux qui sur le graphique se trouvent à chaque extrémité de l'axe vertical. Il s'agit du Danemark et de la Grèce. Quelques données objectives précisent ce contraste. Au Danemark l'indice conjoncturel de fécondité est un des plus élevés de l'Union européenne (1,81) alors que celui de la Grèce est l'un des plus bas (1,32)³. Au Danemark, le taux d'emploi des femmes est bien supérieur à celui de la Grèce : entre 25 et 49 ans il est de 84% contre 58%. Les écarts sont également larges en matière de protection sociale ; au Danemark le congé de maternité y est deux fois plus long qu'en Grèce et les allocations familiales pour deux enfants y sont 14 fois plus élevées⁴. La France, pour sa part, est plus proche du Danemark en ce qui concerne la fécondité (indice=1,70), et le taux d'activité des femmes (79%) ; cependant en matière d'aide aux familles avec deux enfants elle se situe entre les deux pays pour les allocations et au même niveau que la Grèce pour la durée des congés de maternité.

³ Annuaire du Conseil de l'Europe.

⁴ Eurostat, annuaire 1995.

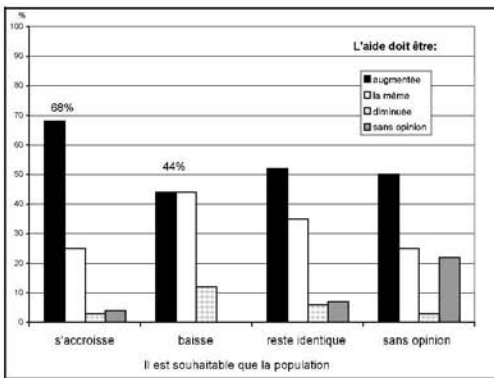
2.1 La France, une position médiane

2.1.1 Le niveau de population, les familles avec enfants

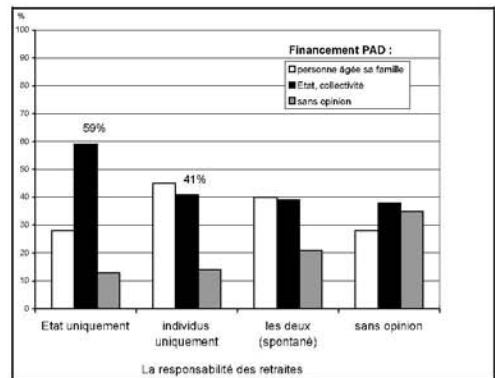
Comme dans l'ensemble de l'Union européenne la moitié des enquêtés souhaite que la population du pays reste stable, mais une proportion plus élevée, soit 37% des personnes interrogées au lieu de 32%, voudrait qu'elle augmente alors qu'une minorité plus faible (7% au lieu de 11) voudrait qu'elle diminue. En revanche les réponses à la question sur l'aide aux familles avec enfants sont sensiblement les mêmes.

– Liaison entre niveau de population et aide aux familles :

GRAPHIQUE 5 : FRANCE - SOUHAITS RELATIFS AU NIVEAU DE LA POPULATION ET SOUHAITS CONCERNANT L'AIDE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS



GRAPHIQUE 6 : FRANCE - SOUHAITS CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES RETRAITES ET LE FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (PAD)



La demande accrue d'aide aux familles est un peu moins sensible à l'opinion relative au niveau de population que dans l'ensemble de l'Union européenne (graphique 5). Les écarts entre les groupes d'opinion sont moins grands. En France, parmi les enquêtés favorables à un accroissement de la population 68% au lieu de 77% considèrent que l'aide aux familles avec enfants devrait être augmentée ; parmi ceux qui veulent que la population demeure stable, ils sont 52% au lieu de 46% dans l'Union à manifester cette même exigence.

2.1.2 Les retraites, les personnes âgées dépendantes

Les réponses françaises relatives aux *retraites* sont proches de celles de l'ensemble de l'Union (tableau 2) : pour 45% des enquêtés seul l'État devrait être responsable des pensions ou des retraites, 9% considèrent que cette responsabilité incombe à l'individu uniquement, alors que 41% proposent qu'individu et État se trouvent associés dans cette tâche.

Mais pour régler *la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes*, l'intervention publique y est moins souvent souhaitée ; c'est la réponse de près d'un enquêté sur deux contre deux sur trois dans l'ensemble de l'Union. La proportion de ceux qui optent pour une solution individuelle est donc plus élevée (34%), mais aussi celle des enquêtés qui ne se sentent pas en mesure d'exprimer une opinion (17%).

– Liaison entre responsabilité des retraites et prise en charge financière des personnes âgées dépendantes :

La demande d'intervention collective envers les personnes âgées dépendantes est en France moins sensible à la responsabilité des retraites qu'elle ne l'est dans l'ensemble de

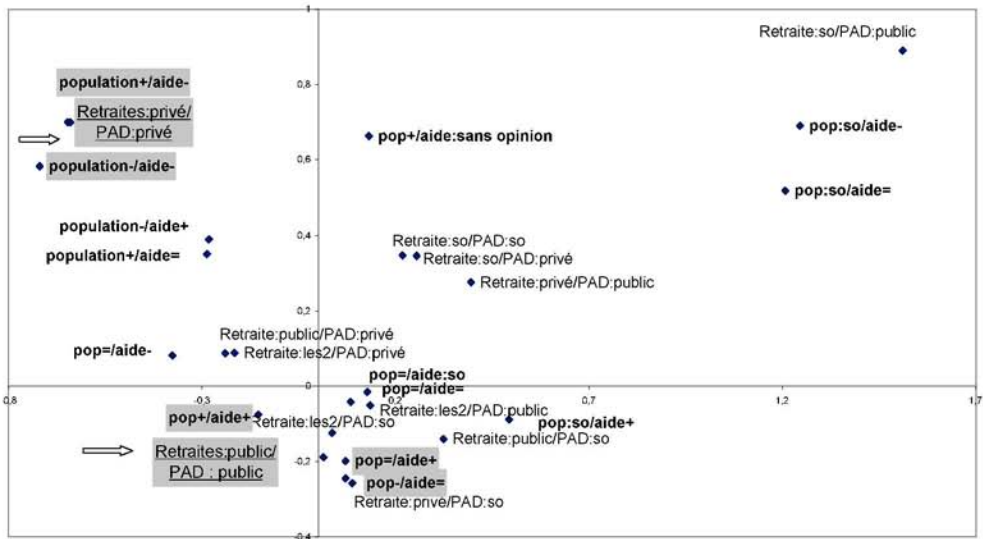
l'Union. Certes ceux qui désignent l'État comme responsable des retraites pensent majoritairement qu'il devrait financer la charge des personnes âgées dépendantes ; mais leur proportion est de 59% au lieu de 69% dans l'Union (graphique 6). Par ailleurs la différence est pratiquement nulle entre ceux pour qui la responsabilité des retraites revient à l'individu exclusivement et ceux qui allient les deux solutions ; dans les deux cas environ 40% optent pour une prise en charge collective des « très âgés ».

2.1.3 L'ensemble des opinions en France

Un ensemble homogène d'opinions favorables à des solutions privées se dégage nettement...

Un seul ensemble se détache nettement, qui regroupe les opinions favorables à des solutions exclusivement privées (graphique 7) : versant enfance, l'aide aux familles avec enfants doit diminuer, que l'on estime que la population de la France doit s'accroître ou au contraire qu'elle doit baisser, versant vieillesse seuls les individus devraient être responsables des pensions et des retraites et la prise en charge financière de la personne âgée dépendante devrait être assurée par la personne concernée elle-même ou par sa famille.

GRAPHIQUE 7 : FRANCE - ATTITUDES EN FAVEUR DU PRIVÉ ET EN FAVEUR DU PUBLIC CONCERNANT L'ENFANCE ET LA VIEILLESSE



Cet ensemble d'opinions en faveur du privé figure sur le quadrant supérieur gauche du graphique 7 ; il est nettement plus éloigné de l'origine des axes que le même ensemble dans l'union européenne. Il s'oppose d'une part aux sans opinions sur l'axe horizontal et d'autre part à un ensemble d'opinions favorables à la solution publique - de façon complète ou associée - sur l'axe vertical.

Au sein de cet ensemble « tout privé », c'est la combinaison : l'individu est responsable de sa retraite/la personne âgée dépendante finance sa prise en charge, qui participe le mieux à la formation des axes ; sa contribution à l'axe vertical est largement deux fois plus importante que la combinaison opposée donnant la priorité au collectif⁵.

⁵ En France, la contribution à l'axe vertical du « tout privé » concernant les retraites et les personnes âgées est de 35%, alors que celle du « tout public » est de 16%.

... le « tout public » et des options associant public et privé se retrouvent dans des espaces très voisins

La combinaison donnant la priorité au collectif (l'État est responsable des retraites/la collectivité finance la prise en charge des personnes âgées dépendantes), n'est pas éloignée de l'origine des axes ; elle se confond même avec cette origine sur l'axe horizontal. Elle est proche, dans l'espace déterminé par les deux axes, des combinaisons où solutions individuelles et solutions collectives se trouvent associées (les retraites relèvent du privé/la dépendance des personnes âgées du public, les retraites relèvent du privé et du public/ la dépendance des personnes âgées du public). Qu'en est-il du versant relatif aux enfants et de sa liaison avec le niveau de population ? La combinaison l'aide aux familles doit augmenter/la population doit s'accroître est certes plus proche du pôle public lié aux plus âgés. Mais on trouve aussi dans cette proximité le souhait que l'aide aux familles avec enfants soit augmentée ou qu'elle soit maintenue, indépendamment de l'appréciation portée sur le niveau de population en France ; la contribution de ces deux dernières combinaisons à l'axe vertical est importante.

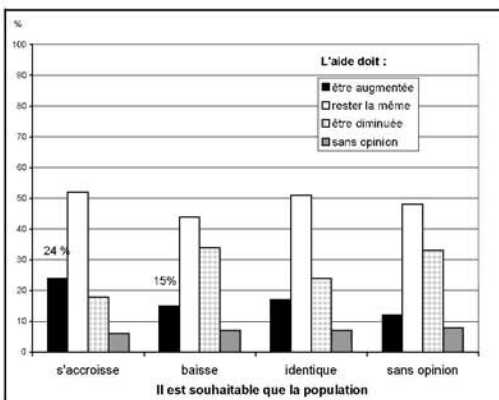
2.2 Des situations contrastées : le Danemark et la Grèce

2.2.1 Le niveau de population, les familles avec enfants

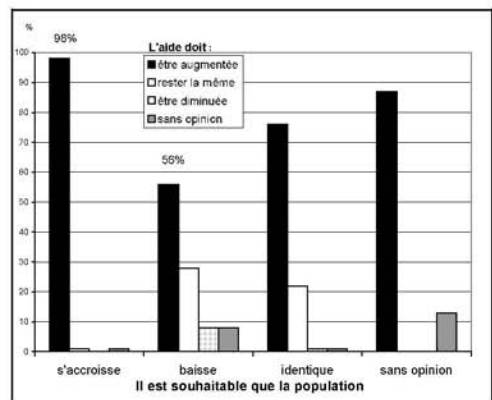
Une exigence envers l'État modérée au Danemark, maximale en Grèce

Au Danemark, se dégage un véritable consensus sur le niveau de la population du pays, puisque pour 80% des enquêtés la population doit rester stable (tableau 1). En revanche les opinions se diversifient sur l'aide aux familles avec enfants dont on sait que le niveau d'aide actuel est très élevé; si un enquêté sur deux souhaite le statu quo, un sur quatre envisagerait une baisse de cette aide. Le croisement de ces opinions ne laisse pas apparaître d'attitudes extrêmement différentes, même si le souhait d'une aide accrue ou celui d'une aide maintenue est plus fréquent chez les « populationnistes » et s'il est plus souvent souhaité chez les « malthusiens » que cette aide diminue (graphique 8).

GRAPHIQUE 8 : DANEMARK - SOUHAITS RELATIFS AU NIVEAU DE LA POPULATION ET SOUHAITS CONCERNANT L'AIDE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS



GRAPHIQUE 9 : GRÈCE - SOUHAITS RELATIFS AU NIVEAU DE LA POPULATION ET SOUHAITS CONCERNANT L'AIDE AUX FAMILLES AVEC ENFANTS



En Grèce au contraire les souhaits sont massivement en faveur d'un changement. Pour 83% des enquêtés la population du pays doit progresser et pour 94% l'aide aux familles doit augmenter. Les populationnistes et les très minoritaires malthusiens se différencient alors très

largement sur la question de l'aide ; la quasi totalité des premiers souhaitent son accroissement contre 56% des seconds (graphique 9).

2.2.2 Les retraites, les personnes âgées dépendantes

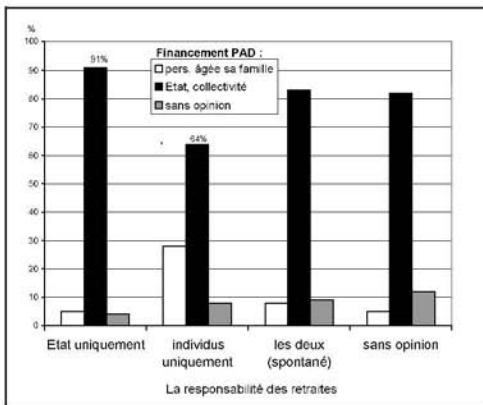
Une demande à l'égard du collectif intense au Danemark, un peu moins forte en Grèce

Sur ces deux chapitres l'opposition entre les deux pays persiste.

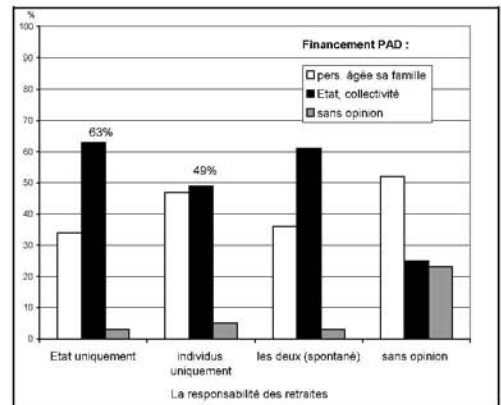
Au Danemark les réponses se répartissent en proportions égales entre une responsabilité partagée et une responsabilité complète de l'État à l'égard des retraites, mais le financement par la collectivité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes est souhaité massivement (85%) (tableau 2). Les partisans du public exclusif et ceux du privé en matière de retraites se différencient alors nettement sur la question des personnes âgées dépendantes ; 91% des premiers optent pour un financement collectif contre 64% chez les seconds (graphique 10).

En Grèce la seule responsabilité de l'État est souhaitée largement deux fois plus souvent que la responsabilité partagée avec l'individu sur la question des retraites, mais avec une proportion de 61%, le financement par la collectivité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes est beaucoup moins souvent souhaité qu'au Danemark. Les partisans du public et ceux du privé se distinguent alors moins sur la question des personnes âgées que ne le font les Danois (63% contre 49%) (graphique 11).

GRAPHIQUE 10 : DANEMARK - SOUHAITS CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES RETRAITES ET LE FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (PAD)



GRAPHIQUE 11 : GRÈCE - SOUHAITS CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES RETRAITES ET LE FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (PAD)



Cette réticence relative des Grecs envers l'État découle probablement du rôle attribué à la famille. En effet pour 78% des Grecs, lorsqu'une personne âgée devient malade ou ne peut plus vivre seule, il vaut mieux qu'elle aille vivre dans sa famille. Cette proportion tombe à 13% chez les Danois dont les deux tiers donnent leur préférence à un établissement spécialisé⁶.

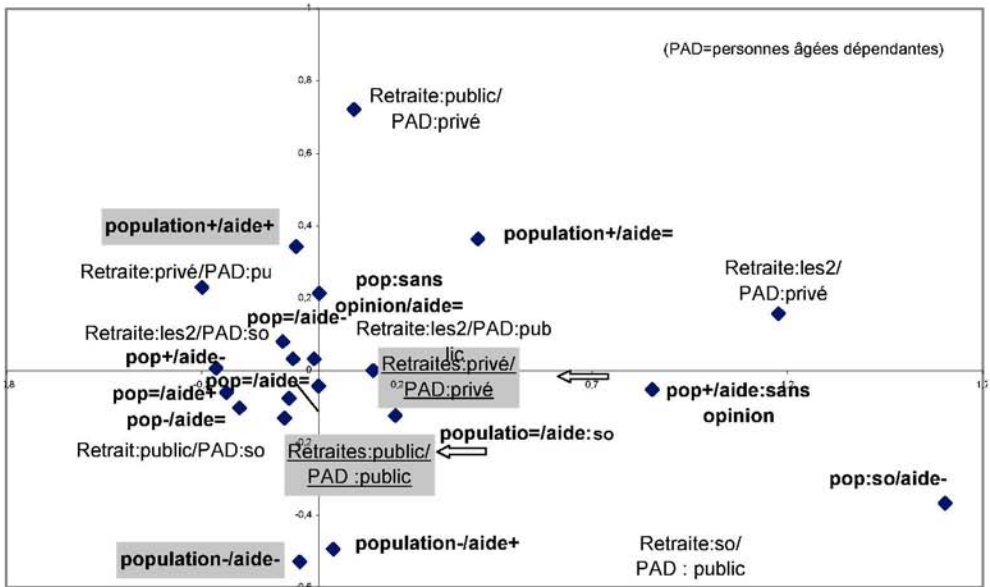
⁶ Eurobaromètre 1995.

2.2.3 L'ensemble des opinions au Danemark et en Grèce

Une très forte imbrication des opinions au Danemark ...

Demande modérée envers l'État sur une question et forte exigence envers les pouvoirs publics sur une autre ne favorisent pas, au Danemark, l'émergence d'une association d'opinions se détachant nettement de l'ensemble des réponses (graphique 12). Ainsi les deux attitudes opposées en matière de retraites et de prise en charge des âgés dépendants, non éloignées de l'origine des axes, sont relativement proches. Certes quelques combinaisons englobant niveau de population et aide aux familles se classent de façon logique ; dans le quadrant inférieur gauche du graphique on voit que lorsqu'il est souhaité que la population soit maintenue à son niveau existant, les options en faveur d'une aide accrue aux familles ou d'une aide restant la même (ce qui au Danemark signifie à un haut niveau) sont proches de l'attitude favorable à un traitement public des retraites et des âgés dépendants. Mais les combinaisons qui s'opposent sur l'axe vertical en termes d'appréciation du niveau de la population, se trouvent presque à égale distance de l'attitude « privée » et de l'attitude « publique » sur les questions de retraites et de personnes âgées. Il s'agit de la combinaison augmentation de la population/augmentation de l'aide aux familles avec enfants située dans la partie supérieure du graphique, et des combinaisons diminution de la population/ augmentation de l'aide, diminution de la population/ diminution de l'aide qui se trouvent dans la partie inférieure du graphique.

GRAPHIQUE 12 : DANEMARK - ATTITUDES EN FAVEUR DU PRIVÉ ET EN FAVEUR DU PUBLIC CONCERNANT L'ENFANCE ET LA VIEILLESSE

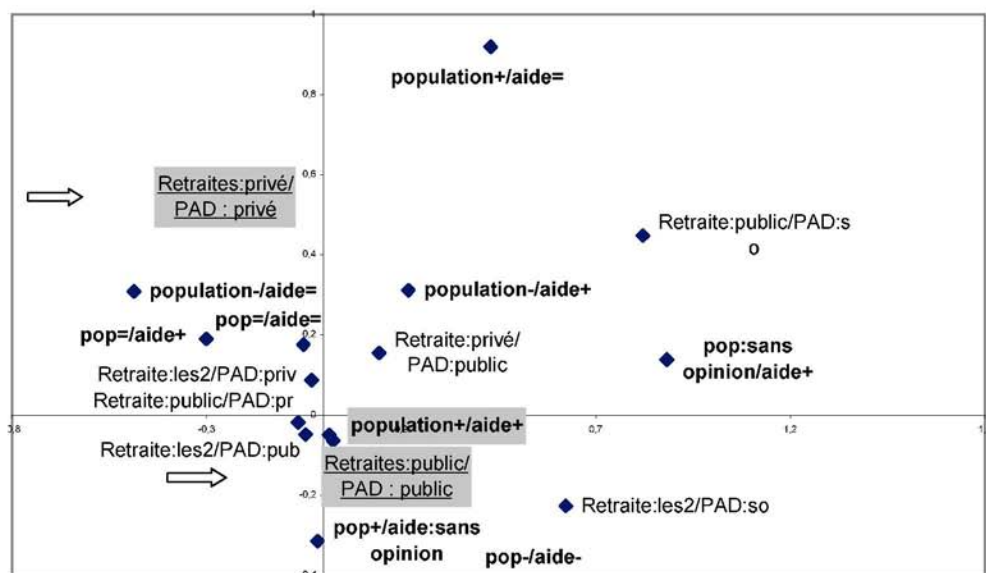


... une distinction relative d'opinions favorables au privé en Grèce

En Grèce, ne se détache nettement de l'ensemble que l'attitude favorable au traitement privé des retraites et des personnes âgées dépendantes (graphique 13, quadrant supérieur gauche); cette attitude contribue notablement à la formation des deux axes mais elle n'exerce pas une attraction très forte sur les prises de positions relatives à la population et à la famille. La combinaison la plus proche correspond au couple population en baisse/statut quo pour

l'aide à la famille avec enfants ; ce qui - compte tenu du niveau peu élevé des allocations dans ce pays - peut constituer une véritable position contre une intervention de l'État.

GRAPHIQUE 13 : GRECE - ATTITUDES EN FAVEUR DU PRIVÉ ET EN FAVEUR DU PUBLIC CONCERNANT L'ENFANCE ET LA VIEILLESSE



En revanche l'attitude opposée - oui au traitement public des retraites et des personnes dépendantes - se situe presque sur le même point dans l'espace que la combinaison population en hausse/augmentation de l'aide aux familles (quadrant inférieur droit).

Conclusion

Formation des attitudes et contextes nationaux

Des attitudes à connotation idéologique ont pu être dégagées sur la base de quelques opinions relatives à l'intervention des pouvoirs publics dans les domaines de l'enfance et de la vieillesse à partir des résultats de l'enquête Eurobaromètre 1995. Les questions concernant l'évolution souhaitable du niveau de population et le soutien financier apporté aux familles avec enfants, la responsabilité des retraites et le financement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes ont été analysées deux à deux puis confrontées simultanément à l'aide d'analyses factorielles des correspondances.

Selon les pays, la mise en relation d'opinions semblables n'aboutit pas à des attitudes identiques. Trois pays illustrent la diversité des contextes et des opinions que recouvre l'Union européenne : la France en situation médiane, le Danemark et la Grèce en relations d'opposition. La formation des attitudes dans différents contextes nationaux s'appuie sur la présence d'un secteur public développé ou non et sur un système de valeurs plus ou moins traditionnelles⁷.

⁷ J. DITCH, H. BARNES, J. BRADSHAW, J. COMMAILLE et T. EADERLY, « Synthèse des politiques nationales en 1994 », Observatoire européen des politiques familiales nationales, The University of York

On observe alors :

En France, des opinions diversifiées, mais un noyau dur en faveur du tout privé. Les attitudes se forment en conjuguant approbation et remise en cause de l'existant sur le niveau de la population et celui des allocations, sur le degré de responsabilité de l'État pour les retraites. Des réticences s'expriment plus nettement sur le financement par l'État de la prise en charge des personnes âgées dépendantes car il existe en France « une tradition mixte de protection sociale avec un secteur bénévole bien développé qui joue un rôle important en ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées ». La formation d'un noyau dur en faveur du tout privé est peut-être la résultante de l'histoire qui a vu - dans ce pays tout particulièrement - « se développer des conceptions doctrinales, des courants idéologiques, des oppositions politiques sur la question de la famille ».⁸

Au Danemark, des opinions consensuelles et une adhésion à l'intervention de la collectivité transversale à toute la société. Le consensus se construit sur l'approbation de l'existant : le niveau de population actuel, la gestion par le secteur public des structures d'accueil des personnes âgées et la part importante de l'État dans la responsabilité des retraites. On sait d'autre part que les Danois attribuent un rôle mineur à la famille dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Une certaine remise en cause de l'existant se manifeste à propos de l'aide aux familles avec enfants. Une telle option n'indique pas nécessairement une position de principe contre l'intervention de l'État ; elle signifie probablement que la mission est remplie et que le niveau peut être revu à la baisse.

En Grèce, des opinions consensuelles mais une certaine résistance à un traitement public de la question des personnes âgées. Dans ce pays, à l'opposé du précédent, le consensus s'effectue sur ce qui devrait changer ; il faudrait revoir à la hausse le niveau de la population, celui de l'aide aux familles avec enfants, et même la prise en charge des retraites par l'État. L'absence d'équipement et l'attachement au rôle de la famille dans la prise en charge des personnes âgées expliquent les réticences exprimées sur cette question.

⁸ J. COMMAILLE, « France : d'une politique de la Famille à des politiques envers la famille », Évolution des politiques familiales dans les États membres de l'Union européenne », W. Dumon (éd.), 1994. DGV- Observatoire européen des politiques familiales nationales